



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 12 novembre 2019

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par  
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr  
03 87 34 34 22

à

Monsieur le Directeur  
DELTAMENAGEMENT  
9A rue Saint-Léon IX  
57850 DABO

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Terville Est » - Terville  
N° 57-2019-00518  
Recevabilité

**PJ :** Fiche descriptive

**Ref :** DDM\Dossiers instruits\_en cours\EP\TERVILLE\2019 D EP TERVILLE EST

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception, en date du 08 octobre du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **création d'un lotissement « Terville Est » à Terville**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

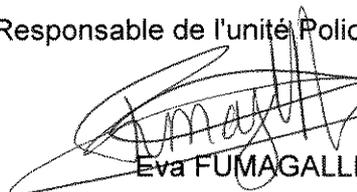
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice.

Une copie du récépissé délivré en date du 08 octobre 2019 sera affichée à la mairie de Terville ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable de l'unité Police de l'eau p.i.,

Copie à :  
BEREST  
GERREA  
Mairie de Terville

  
Eva FUMAGALLI